



Actualités d'ALSTING

NUMERO 2

JUILLET 1997



Le mot du Maire

Le bulletin municipal vous sera désormais transmis deux fois dans l'année, la commission qui le prépare, à laquelle s'associe bien sûr l'ensemble du conseil municipal, veut par son intermédiaire vous apporter un maximum d'informations mais surtout une transparence totale sur la gestion de votre commune.

Dans cette édition nous avons mis l'accent sur différents tarifs et taxes (déchetterie et eau) afin de vous détailler les charges auxquelles vous êtes astreints.

En ce qui concerne l'eau sachez que le raccordement est fait avec le forage de Grosblie. Dorénavant en cas de rupture ou d'un problème quelconque sur notre forage nous pouvons nous réapprovisionner sur celui de Grosblie.

Pour l'assainissement, les travaux de raccordement d'Alsting sur le réseau allemand vont démarrer d'ici septembre. Ces travaux deviennent pressants du fait que nous n'avons plus de dispense de fosse septique ce qui signifie que toutes les constructions neuves devront être dotées d'une fosse.

Au niveau urbanisme, la révision du P.O.S. suit son cours. Actuellement nous travaillons sur les textes qui régiront notre urbanisme pendant les 20 prochaines années. De même nous réfléchissons sur la création de logements pour les jeunes du village, soit par la commune, soit par un organisme extérieur.

Au niveau vie associative je tiens à remercier tout particulièrement les anciens combattants qui ont rénové le monument aux morts, mais également l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé à la grotte et qui l'ont merveilleusement remise en état.

Cet entrain que j'ai pu noter à partir de ces deux exemples me laisse espérer que d'autres édifices feront germer le même dynamisme.



Ecole Primaire

Départ de Monsieur OLIER qui assurera la direction à l'école de ETZLING, il sera remplacé par Madame

Effectif

Prévisions pour la rentrée	
CP	20
CP	20
CE1	29
CE2	28
CM1	25
CM2	19
CCM2	19
Total	160

Calendrier des manifestations de Juillet 1997 à Février 1998

CIA/COMMUNE	13/07/97	Fête Nationale - S.P.
POMPIERS	27/07/97	Fête Champêtre - Etzel
CAVALIERS	9 et 10/08/97	Fête Western
USAZ	16 et 17/08/97	Challenge des commerçants
ARBORICULTEURS	05/10/97	30eme Anniv. - Exposition de fruits - Foyer
ASCA	11/10/97	Trophée de la danse - S.P.
CIA	15/11/97	Soirée dansante Kirb - S.P.
AVICULTEURS	22 et 23/11/97	Exposition avicole - S.P.
SSM	30/11/97	Banquet Ste Barbe - Relais du paysan
ASCA/AIDE ET PARTAGE	30/11/97	Marché de Noël - S.P.
POMPIERS	06/12/97	Banquet Ste Barbe - Café Thil Agnès
AFC/PARENTS D'ELEVES	07/12/97	Saint Nicolas - S.P.
COMMUNE	14/12/97	Fête des anciens - S.P.
CLUB 3eme AGE	21/12/97	Banquet - S.P.
USAZ	17/01/98	Banquet - S.P.
AFC/PARENTS D'ELEVES	24/01/98	Soirée Pizzas - S.P.
AIDE ET PARTAGE	15/02/98	Après-midi récréative - S.P.
HARMONIE MUNICIPALE	21 et 22/02/98	Carnaval - S.P.
ASCA	28/02/98	Banquet - S.P.

Districalisation des services d'incendie

Depuis le 19 décembre le District de Forbach a accepté une mutualisation de l'ensemble des centres de secours. Ainsi la gestion des sapeurs pompiers incombe directement au District bien que le maire reste toujours responsable en matière de sécurité de la commune.

Cette réorganisation a dû se faire notamment en vue de la départementalisation qui est prévue pour la fin 1998. Si l'on veut avoir des représentants locaux dans cette organisation future, il est impératif de se regrouper.

En définitive, cette nouvelle organisation apportera à tous les habitants du secteur de Forbach une meilleure couverture et une meilleure organisation de l'ensemble des secours. Nos pompiers seront appelés à intervenir au-delà des limites communales tout comme les communes voisines qui pourront dorénavant intervenir chez nous, chose qui n'était pas faisable auparavant.

L'ensemble des coûts, sauf le passif, sera repris par le District qui assurera le financement par une fiscalité propre.



Petite information concernant l'enlèvement des nids de guêpes et de frelons.

Comme par le passé, pour demander l'intervention des pompiers prière de vous adresser en mairie, ou en cas d'urgence veuillez composer le 18.

Renouvellement "Carte d'Identité - Passeport"

CARTE D'IDENTITE (Validité 10 ans)

l'ancienne carte d'identité

2 photos d'identité identiques et récentes sur fond blanc impérativement

1 timbre fiscal à 150,00 FF

1 extrait d'acte de naissance portant la date et le lieu de naissance des parents (datant de moins de trois mois)

ou

1 document prouvant la nationalité française

2 pièces différentes justificatives de domicile (facture EDF-EAU-TELEPHONE etc... de moins de 3 mois)

Cas particuliers : Parents étrangers ou naturalisés

(se renseigner en mairie, dans ces cas le délai peut être plus long que la normale qui est de 15 j)

Chaque demandeur doit se présenter personnellement car une prise d'empreinte de l'index gauche doit être effectuée (même pour les enfants en bas âge)



PASSEPORT (Validité 5 ans)

2 photos identiques récentes

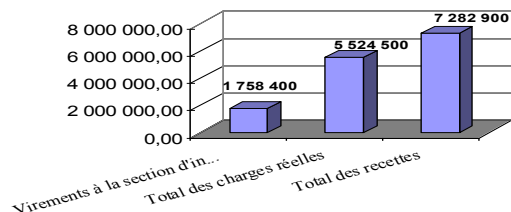
1 timbre fiscal à 350 FF

extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois

1 justificatif de domicile

Budget de fonctionnement 1997

		Dépenses			Recettes
Achat (électricité, combustible, carburant, etc		580 300,00	Produits des services		1 040 000,00
Services extérieurs (ordures ménagères, entretien des batiments, voirie, véhicules, matériel, assurances)		1 336 000,00	Impôts et taxes		2 077 500,00
Autres services extérieurs		202 000,00	Dotations, subventions		3 029 400,00
Charges de personnel		1 964 200,00	Autres produits de gestion courante		145 000,00
Autres charges de gestion (indemnités, aides sociales, subventions		926 000,00	Excédent antérieur reporté		991 000,00
Intérêts des emprunts		469 000,00	Total des recettes		7 282 900,00
Taxes sur les véhicules et foncières		43 000,00			
Charges exceptionnelles		4 000,00			
Total des charges réelles		5 524 500,00			
Virements à la section d'investissement		1 758 400,00			
Total		7 282 900,00			



Les principaux achats et travaux prévus en 1997



Acquisition de terrains	171 000,00
Acquisition de l'immeuble Seyer	340 000,00
Matériel et outillage de voirie	40 000,00
Toiture basse de l'école primaire	200 000,00
Fenêtre du bâtiment 1 rue Abbé Grosse	70 000,00
Bardage salle polyvalente	112 000,00
Mur de soutènement du cimetière	80 000,00
1 porte et 4 fenêtres de la sacristie	15 000,00
Réfection de la rue de l'école (de la rue de la Libération jusqu'à la maison Buhr Dominique)	700 000,00



Concours de maisons fleuries

La commune organise un concours de maisons fleuries cet été dans le village avec 3 prix, dans deux catégories.

1ère catégorie : Fenêtres, murs et balcons

2ème catégorie : Jardinets d'ornement

C'est un jury composé de personnes étrangères à la commune qui choisira les lauréats.

1er prix : 500,00 FF

2ème prix : 300,00 FF

3ème prix : 200,00 FF



Aucune inscription n'est nécessaire

Divers tarifs à partir de 1997

Déchetterie

Il serait utile de rappeler à la population les principales consignes à respecter avant de parler chiffres.

Notons d'abord que le volume est en nette augmentation, d'où surcoût important entraînant une augmentation des tarifs.

Tarifs

personne seule	45,00
ménage seul 120 litres	102,00
ménage + personne seule 120 litres	117,00
ménage seul 240 litres	102,00
ménage + personne seule 240 litres	120,00
deux ménages	132,00



Extrait des grandes lignes du règlement :

- ♦ L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux **habitants d'Alsting et de Spicheren**, et les déchets ne doivent provenir que de ces deux communes,
- ♦ **Les gravats, branchages, terre**, devront être déposés dans les **décharges** respectives des deux communes. Pour Alsting il faudra prendre contact avec un adjoint en mairie entre 17h00 et 18h00, 24 heures avant d'aller à la décharge.
- ♦ **Toute production importante et ponctuelle de déchets** (suite à des travaux de réfection d'un logement ou déblaiement d'une maison) devra faire l'objet d'une location de conteneurs,
- ♦ Les déchets artisanaux ou commerciaux ainsi que les électroménagers seront soumis à une taxe par 1/2 m3 (sont exonérés de cette taxe : papiers, cartons, verres, huiles, ferrailles),

Ordures ménagères



Tarifs

personne seule	235,00
ménage seul 120 litres	314,00
ménage + personne seule 120 litres	357,00
ménage seul 240 litres	406,00
ménage + personne seule 240 litres	469,00
deux ménages	528,00

Prix de l'eau

eau (part communale)	A	5,00
assainissement (part communale)	B	3,00
redevance antipollution (agence de l'eau)	C	3,97
redevance de prélèvement (agence de l'eau)	D	1,40
redevance FNDAE (agence de l'eau)	E	0,14
redevance assainissement (part districale)	F	3,99

Total 17,50

